FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 23-juil.-2004 FDS n°: ICW 0805 R - 05 EU FR Date de révision: 30-sept.-2020

Version: 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Canon Ink Tank BCI-16 Color

9818A Code du produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Encre pour imprimante à jet d'encre Utilisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Importateur

Canon Europa N.V.

Bovenkerkerweg 59, 1185XB Amstelveen, The Netherlands

+31 20 5458545, +31 20 5458222

www.canon-europe.com, ceu-Reach@canon-europe.com

Fabricant

Canon Inc.

30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japan

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Autriche	+43 (0) 1 406 43 43	Belgique	+32 (0) 70 245 245
Bulgarie	+359 2 9154 233	Croatie	+385 (0)1-23-48-342
Chypre	1401	République Tchèque	+420 224919293
Danemark	+45 82 12 12 12 [*1]	Estonie	16662
Finlande	+358 (0)9 471977	France	+33 (0)1 45 42 59 59
Grèce	+30 210 7793777	Hongrie	+36 80 20 11 99
Irlande	353 (1) 809-2166/-2566	Italie	+39 (0)55 7947819
Lettonie	+371 67042473	Lituanie	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500	Malte	21224071
Pays-Bas	+31 (0)30-2748888 [*2]	Pologne	42 25 38-421/-422/-406
Portugal	+351 800 250 250	Roumanie	+40 21 318 36 06
Slovaquie	+421 2 5477 4166	Slovénie	112
Espagne	+34 91 562 04 20	Suède	112 ^[*3]
Royaume-Uni	+44 121 507 4123	Islande	112
Liechtenstein	145	Norvège	+47 22 59 13 00
Suisse	145	-	

- *1 Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet). Se punkt 4 om førstehjælp.
- *2 Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications.
- *3 Ask for Poison Information

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

toxicité pour la reproduction, catégorie 1B

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

EU FR Page 1/9

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Conseils de prudence

Non requis

Autres informations

Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Peut produire une réaction allergique.

Contient moins de 30 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

UFI: Cyan: S410-50DR-C00P-9F11, Magenta: N610-P034-P005-XSM3, Yellow: V910-50SH-Y00P-M465

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom chimique	NoCAS	NoCE	Numéro d'enregistrement REACH	Poids %	Classification (Règ. 1272/2008)	Remarque concernant les autres dangers
Ammonia derivative	CBI	CBI	CBI	10 - 15	Aucun	
Ethylene glycol	107-21-1	203-473-3	01-2119456816-28-xxxx	5 - 10	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (kidney) (H373)	(1)
Diethylene glycol	111-46-6	203-872-2	01-2119457857-21-xxxx	5 - 10	Acute Tox. 4 (H302)	
2-Pyrrolidinone	616-45-5	210-483-1	01-2119475471-37-xxxx	5 - 10	Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360)	
Substituted phthalocyanine	CBI	452-220-5	01-0000019115-76-xxxx	5 - 10	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	
Magenta dye	CBI	CBI	CBI	5 - 10	Aucun	
Glycerin	56-81-5	200-289-5	Aucun	1 - 10	Aucun	
Ethylene urea	120-93-4	204-436-4	01-2119980933-25-xxxx	1 - 5	Eye Irrit. 2 (H319) STOT RE 2 (thyroid gland) (H373)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.'-[1,4-dimethyl-1, 4-bis(2-methylpropyl)-2-butyne- 1,4-diyl]bis[.omegahydroxy-	9014-85-1	Aucun	Aucun	0.1 - 5	Eye Dam. 1 (H318)	
Water	7732-18-5	231-791-2	Aucun	60 - 80	Aucun	

Les textes intégraux de la ou des mentions de danger sont listés dans la SECTION 16 Remarque concernant les autres dangers : La ou les substances suivantes sont marquées avec (1), (2) et/ou (3)

- (1) Substance pour laquelle une ou plusieurs limites d'exposition professionnelle de l'UE sont établies (consulter la SECTION 8)

- (2) Substance PBT ou substance vPvB en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (3) Substance figurant dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes requérant une autorisation en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006

Si une fiche de données de sécurité fournie en application de l'Article 31-3 du règlement (CE) n° 1907/2006 est nécessaire, veuillez nous contacter.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

Ingestion Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance

médicale si des symptômes apparaissent.

Contact cutané Nettoyer immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux Rincer abondamment avec de l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale

si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Les symptômes d'une exposition

excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte

de conscience, l'arrêt de la respiration.

Ingestion Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Toute ingestion peut occasionner une

irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Contact cutané Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.

Effets chroniques Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO₂, eau, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

Aucun

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO)

EU FR Page 3/9

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers

Aucun

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les courants d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (ex : tissu, laine).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Utiliser sous une ventilation adéquate uniquement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour imprimante à jet d'encre. Se procurer les instructions avant utilisation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

	Nom chimique	EU OEL	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Γ	Ethylene glycol	TWA: 20 ppm	TWA: 10 ppm	Aucun	TWA: 52 mg/m ³	TWA: 20 ppm
	107-21-1	TWA: 52 mg/m ³	TWA: 26 mg/m ³		TWA: 20 ppm	TWA: 52 mg/m ³
		STEL: 40 ppm	STEL: 20 ppm		STEL: 40 ppm	STEL: 40 ppm
L		STEL: 104 mg/m ³	STEL: 52 mg/m ³		STEL: 104 mg/m ³	STEL: 104 mg/m ³
Ī	Diethylene glycol	Aucun	TWA: 10 ppm	Aucun	TWA: 10 mg/m ³	Aucun
	111-46-6		TWA: 44 mg/m ³			
			STEL: 40 ppm			
L			STEL: 176 mg/m ³			
	Glycerin	Aucun	Aucun	TWA: 10 mg/m ³	Aucun	Aucun
L	56-81-5					
	Nom chimique	République Tchèque	Danemark	Finlande	France	Allemagne
Γ	Ethylene glycol	TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TRGS TWA: 10 ppm
	107-21-1	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 26 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³	TWA: 52 mg/m ³	TRGS TWA: 26 mg/m ³

EU FR Page 4/9

		TWA: 10 mg/m ³	STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m ³	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³	DFG TWA: 10 ppm DFG TWA: 26 mg/m³ Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 52
Diethylene glycol 111-46-6	Aucun	TWA: 2.5 ppm TWA: 11 mg/m³	Aucun	Aucun	mg/m³ TRGS TWA: 10 ppm TRGS TWA: 44 mg/m³ DFG TWA: 10 ppm DFG TWA: 44 mg/m³ Ceiling / Peak: 40 ppm Ceiling / Peak: 176 mg/m³
Glycerin 56-81-5	TWA: 10 mg/m ³ Ceiling: 15 mg/m ³	Aucun	TWA: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TRGS TWA: 200 mg/m³ inhalable fraction DFG TWA: 200 mg/m³ inhalable fraction Ceiling / Peak: 400 mg/m³ inhalable fraction
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Pays-Bas
Ethylene glycol 107-21-1	Aucun	TWA: 52 mg/m³ STEL: 104 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ particulate STEL: 30 mg/m³ particulate	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 104 mg/m ³
Diethylene glycol 111-46-6	Aucun	Aucun	TWA: 23 ppm TWA: 100 mg/m³ STEL: 69 ppm STEL: 300 mg/m³	Aucun	Aucun
Glycerin 56-81-5	TWA: 10 mg/m ³	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Nom chimique	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Espagne
Ethylene glycol 107-21-1	TWA: 15 mg/m ³ STEL: 50 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ Ceiling: 104 mg/m³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³
Diethylene glycol 111-46-6	TWA: 10 mg/m³ inhalable fraction	Aucun	TWA: 115 ppm TWA: 500 mg/m³ STEL: 184 ppm STEL: 800 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m³ Ceiling: 90 mg/m³	Aucun
Glycerin 56-81-5	TWA: 10 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 10 mg/m³ mist	Aucun	TWA: 11 mg/m ³	TWA: 10 mg/m³ mist
Nom chimique	Suède	Royaume-Uni	Norvège	Suisse	Turquie
Ethylene glycol 107-21-1	TLV: 10 ppm TLV: 25 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ particulates	TWA: 20 ppm total dust and vapor TWA: 52 mg/m³ total dust and vapor	TWA: 10 ppm aerosol, vapour TWA: 26 mg/m³ aerosol, vapour STEL: 20 ppm aerosol, vapour STEL: 52 mg/m³ aerosol, vapour	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³
Diethylene glycol 111-46-6	TLV: 10 ppm TLV: 45 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 90 mg/m³	TWA: 23 ppm TWA: 101 mg/m³	Aucun	TWA: 10 ppm aerosol, vapour TWA: 44 mg/m³ aerosol, vapour STEL: 40 ppm aerosol, vapour STEL: 176 mg/m³ aerosol, vapour	Aucun
Glycerin 56-81-5	Aucun	TWA: 10 mg/m³ mist	Aucun	TWA: 50 mg/m³ inhalable dust STEL: 100 mg/m³ inhalable dust	Aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

EU FR Page 5/9

Contrôles techniques appropriés Aucun(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Protection de la peau
Protection respiratoire
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Risques thermiques Non applicable

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apect Cyan, Magenta, Jaune ; Liquide

Odeur Légère odeur

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

pH 7 - 10

Point de fusion/congélation(°C)Aucune donnée disponiblePoint/intervalle d'ébullition(°C)Aucune donnée disponiblePoint d'éclair(°C)Aucun (Vase clos Tag.)Taux d'évaporationAucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité Aucune; estimée

Limite inférieure d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune, estimée

Aucune, estimée

Pression de vapeurAucune donnée disponibleDensité de vapeurAucune donnée disponibleDensité relative1.0 - 1.1

Solubilité(s) Eau; Miscible Coefficient de partage : n-octanol/eau Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité (°C)

Aucune; estimée

Température de décomposition (°C) Aucune donnée disponible

Viscosité (mPa s) 1 - 5

Propriétés explosivesAucune; estiméePropriétés comburantesAucune; estimée

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Aucune

10.5. Matières incompatibles

EU FR Page 6/9

Acides, Bases, Agents oxydants, Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), et/ou Ammoniac.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toutes les couleurs :

LD50 > 2 000 mg / kg (Ingestion) (Directive de l'OCDE)

Corrosion/irritation cutanée Cyan et Jaune :

Non irritant (Directive de l'OCDE)

Magenta:

Considéré comme « non irritant » selon critères de classification de la 2001/59/CE.

(Directive de l'OCDE)

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Cyan et Magenta:

Peu irritant (Directive de l'OCDE)

Jaune:

Pratiquement non irritant (Directive de l'OCDE)

Sensibilisation Cyan:

Faiblement sensibilisant (Directive de l'OCDE)

Magenta et Jaune :

Non sensibilisant (Directive de l'OCDE)

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Test d'Ames :

Toutes les couleurs : Négatif

Cancérogénicité Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproductionLa 2-pyrrolidone est classée comme substance toxique pour le développement de la

catégorie 1B (GHS).

Toutefois, la quantité d'exposition à la 2-pyrrolidone est négligeable dans le cadre de

l'utilisation prévue de ce produit.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration Aucune donnée disponible

Autres informations Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucune

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucune

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les réglementations

modèles des NU ou comme polluant marin selon le code IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA: Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à Non applicable

l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(CE) n° 1907/2006 Autorisation
(CE) n° 1907/2006 Réglementation
(CE) n° 1005/2009
(UE) 2019/1021
(UE) n° 649/2012

Non réglementé
Non réglementé
Non réglementé
Non réglementé

Autres informations Aucune

EU FR Page 8/9

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger H citées aux SECTION 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H360 - Peut affecter la fertilité ou entraîner des lésions chez l'enfant à naître

H373 - Peut provoquer des lésions sur les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références bibliographiques et sources de données

- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- Réglementations UE (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1005/2009, (UE) 2019/1021, (UE) n° 649/2012

La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistante, bioaccumulative et toxique)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très Persistante et très Bioaccumulative)
- SVHC: Substances of Very High Concern (Substance Extrêmement Préoccupante)
- EU OEL: Occupational exposure limits at Union level under Directive 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, (EU) 2017/164 and (EU) 2019/1831. (Limites d'exposition professionnelle au niveau de l'Union européenne en vertu de la Directives 2004/37/CE, 98/24/CE, 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164 et (UE) 2019/1831)
- TWA: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
- IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
- IATA: International Air Transport Association
- CBI: Confidential Business Information (Renseignements Commerciaux Confidentiels)

Date d'émission : 23-juil.-2004

Date de révision : 30-sept.-2020

Révision SECTION 2, 3, 11 et 16 révisée

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie sous (CE) n° 1907/2006 Article 31-3.

Avertissement

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

EU FR Page 9/9